

Définition des catégories (APSAD)								
Règle APSAD R 81 Détection d'intrusion								
Activités ► Catégories ▼	Habitations	Artisans, professions libérales	Bureaux	Locaux d'activités 1-3*	Administrations	Locaux d'activités 4-5* et hors classes	Banques	Stockages extérieurs couverts
A	S<800m ²							
B	800m ² <S<300m ²					S<800m ²		
C	S>3000m ²					S>800m ²	Toutes surfaces	

NORME EN 50131-1 Alarme Anti-intrusion		
Grades de Sécurité	Type de Risques	
1	Risque faible	Les individus sont supposés posséder des connaissances faibles sur les systèmes d'alarme intrusion et utiliser une gamme limitée d'outils disponibles facilement.
2	Risque faible à risque moyen	Les individus sont supposés posséder des connaissances limitées sur les systèmes d'alarme intrusion et utiliser une gamme générale d'outils et d'instruments portatifs (ex Multimètre).
3	Risque moyen à haut risque	Les individus sont supposés connaître les systèmes d'alarme intrusion et posséder une gamme complète d'outils et d'appareils électroniques portatifs.
4	Haut risque	A utiliser si la sécurité prend le pas sur tous les autres facteurs. Les intrus sont supposés avoir la capacité ou les moyens de planifier une intrusion en détail et de posséder une gamme complète d'appareils y compris des moyens de substitution pour les composants vitaux d'un système d'alarme intrusion.